LOIRE-ATLANTIQUE
pêche et plaisance

Centre de Marée
44420 La Turballe
Tel : 33 (0) 2 40 62 80 40
Fax : 33 (0) 2 40 99 14 59
Courriel : lapp@lapp44.fr

Saeml au capital de 600.000€
RCS Nantes 210 B 01733
Siret 52400775400038
TVA intra 49524007754

CONSEIL CONSULTATIF DE LA HALLE A MAREE DE LA TURBALLE

Compte rendu de la réunion du 29 novembre 2019

La réunion du Conseil Consultatif de la Halle à Marée de La Turballe a eu lieu le vendredi 29 novembre 2019 à 15h30 dans la salle de réunion de la criée sur l'ordre du jour suivant :

1. Bilan technique au 30 septembre 2019
2. Situation des travaux en cours
3. Point sur le Syndicat Mixte
4. Point sur l'Eolien
5. Point sur l'extension du port
6. Barème 2020
7. Questions diverses

M. PALLADIN qui regrettait en préambule la non-présence des acheteurs qui déséquilibre la représentativité du Conseil, salue l'arrivée de M. RABALLAND, représentant de la Sté CAP MAREE qui vient participer au conseil.

1. Bilan au 30 septembre 2019

M. PALLADIN dresse le bilan de l'activité de la Saeml en général et de La Turballe en particulier au 30 septembre 2019.

L'année 2019 sera de nouveau une très bonne année de germon avec des débarquements en hausse de 17 % par rapport à 2018.

La saison de sardines s'est achevée sur un tonnage de 2.450 tonnes (contre 2.950 en 2018) malgré un démarrage laborieux.

L'expérience de congélation a été satisfaisante et va être analysée afin d'en tirer toutes les conclusions. Celles-ci seront présentées aux pêcheurs en janvier afin de déterminer elle doit être poursuivie en 2020 et si elle peut aboutir à la construction d'une structure de congélation sur le port à l'horizon 2021-2022.

Sur l'ensemble des ports, les chiffres à fin novembre sont identiques à ceux de 2018.

2. Situation des travaux en cours

Un point est fait des différents investissements au cours parmi lesquels :

- ☞ Les deux élévateurs à bateaux
- ☞ L'aménagement de la salle Garlahy

3. Point sur le syndicat mixte

Le conseil reçoit M. Michel GENTHON, actuellement chargé de mission au département et qui doit intégrer le Syndicat Mixte en janvier prochain.

M. GENTHON présente au conseil le syndicat mixte en expliquant que sa mise en place ne change en rien le fonctionnement actuel de la Saeml, si ce n'est que celle-ci change de délégant.

Le syndicat mixte se substituera au département au 1r janvier 2020 dans ses missions d'entretien et de financement des infrastructures (quais, terre-plein) et sera chargé du lancement des prochains appels d'offres pour la gestion des ports qui lui ont été transférés (Pornic en 2020, Le Croisic et La Turballe en 2021).

Le Directeur du syndicat mixte, dont les locaux seront basés à St Nazaire, sera M. Gildas GUGUEN, ancien directeur du port de La Turballe et ancien DGS de la mairie.

4. Point sur l'Eolien

Les travaux de construction du bâtiment doivent débuter en septembre 2020. A terme, tout sera fait pour séparer les flux d'activités sur le terre-plein afin de limiter les risques de cohabitation entre deux mondes à la culture d'entreprise très différente.

5. Point sur l'aménagement du port

Une réunion publique d'information sur le projet retenu est organisée en Mairie le 18 décembre prochain.

D'ici là, les pêcheurs sont invités le vendredi 6 décembre à 10h00 à venir discuter des aménagements de l'entrée maritime du port.

Cette réunion pourrait servir de préparation à la prochaine commission nautique locale prévue le 17 décembre.

6. Barème 2020

Le projet de barème ne fait l'objet d'aucune observation.

7. Points divers

- ***Point sur les autorisations de vente du bar***

S. Blanchet informe le conseil que les limites de ventes du bar à compter du 1r décembre sont fixés à 250 KG par jour et par marée pour les fileyeurs, les ligneurs et les chalutiers de fonds. Les pélagiques sont limités à 3T (Par semaine ? Point à vérifier avec le Corepem)

- ***Nouveau site web***

M. PALLADIN fait état de l'avancement du projet de modernisation des outils de vente qui ont causé quelques soucis lors de leur mise en service.

Il informe le conseil du lancement du nouveau site Web du port sur lequel sont désormais regroupées toutes les informations avant, pendant et après la vente pour les usagers.

Il rappelle également l'existence du site Prevapport (qui vient de faire l'objet d'une mise à jour) et l'importance de la qualité des prévisions d'apports pour toute la filière.

M. RABALLAN confirme que ses achats dépendent largement la qualité des informations qu'il reçoit des criées.

Il est donc fondamental que les pêcheurs turballais améliorent la qualité de leurs prévisions d'apport (pour mieux vendre leur production) même si cela n'est pas dans leurs habitudes.

- ***Trou sur le quai***

Ce trou se creuse depuis le mois d'avril lorsque le département a été prévenu. Un ordre de travaux a été signé en juillet, mais sans aucune intervention à ce jour. Compte tenu de l'aggravation du trou et du risque de péril imminent, le port va s'occuper du problème très rapidement.

- ***Demandes diverses***

Il faudrait prévoir une grue de plus grande capacité compte tenu de l'augmentation du poids des équipements des bateaux. (entre 2-5 T).

Il faudrait prévoir un cheminement de câble du côté Garlahy.

Il faut lancer le nettoyage des pontons pêche en raison de la mousse qui s'y est développée ces dernières semaines.

Les factures liées aux ventes de thons devront être désormais éditées plus rapidement pour permettre aux bateaux de solder leurs comptes de campagne.

Tous ces points vont être traités par le port.

La réunion s'est achevée à 17h00.